



**Petit-déjeuner sur le thème des situations qui font l'objet d'un examen préliminaire
et du rôle préventif des activités du Bureau du Procureur**

13 janvier 2011

L'année dernière, le Bureau du Procureur a présenté sa politique en matière d'examens préliminaires. Aujourd'hui, il fait le point sur les situations qui font l'objet d'un tel examen.

Conformément au Statut de Rome, les trois activités fondamentales du Bureau sont les suivantes :

- a) effectuer des examens préliminaires en vue de déterminer quelles situations relèvent de la compétence de la Cour et, le cas échéant, déclencher cette compétence (article 15) ;
- b) mener des enquêtes (article 54) ;
- c) mener les poursuites dans les affaires portées devant la Cour.

Le Bureau mène actuellement des examens préliminaires et analyse les crimes qui auraient été commis sur le territoire de sept États parties : la Colombie, le Honduras, la Guinée, le Nigeria, l'Afghanistan, la Géorgie et la République de Corée. Par ailleurs, il étudie les déclarations acceptant la compétence de la Cour déposées au titre du paragraphe 3 de l'article 12 du Statut par la Côte d'Ivoire et l'Autorité nationale palestinienne.

Aucune autre situation ne fait l'objet d'un examen préliminaire. Le Bureau n'a pas vocation à examiner les situations portant sur des crimes qui auraient été commis par des ressortissants d'un État non-partie sur le territoire d'un État non-partie.

Le Statut a pour objectif de mettre un terme à l'impunité afin d'empêcher que d'autres crimes ne soient commis. Comme exposé dans le cadre de la stratégie en matière de poursuites pour la période 2009-2012, l'un des objectifs du Bureau consiste à amplifier la portée de son action en matière de lutte contre l'impunité et de prévention des crimes.

L'expérience a montré que l'ouverture d'un examen préliminaire par le Bureau produit à elle seule un effet dissuasif dont l'ampleur sera fonction du soutien apporté, sur le plan national et international, aux activités judiciaires visant à abroger l'impunité. Le Bureau s'est vu confier une mission dans un cadre juridique ne laissant aucune marge de souplesse qui permettrait de s'adapter aux considérations politiques. En vous communiquant un bilan des examens préliminaires en cours, le Bureau souhaite renforcer la prévisibilité de ses décisions et permettre à vos pays respectifs de tenir compte de l'action de la Cour dans les décisions politiques qu'ils prennent. Le Bureau s'engage à organiser des réunions périodiques afin de débattre de ses activités en matière d'examens préliminaires avec les États parties et les États non parties.

Les situations en Guinée et en Côte d'Ivoire présentent concrètement la possibilité d'utiliser les examens préliminaires menés par le Bureau pour prévenir la commission de crimes.

Notre expérience nous a également appris qu'un consensus sur le respect du droit pouvait contribuer à surmonter les crises importantes. Cette thèse s'est vérifiée au Kenya lorsque Kofi Annan, qui représentait l'Union africaine, s'est exprimé au nom de la communauté internationale et a intégré dans l'accord l'impératif de justice et l'obligation de rendre des comptes. En décembre dernier, le Bureau a demandé l'inculpation de dirigeants de haut rang des deux ailes du Gouvernement et il n'y a eu aucune explosion de violence. De même, dans le cadre de notre troisième affaire relative à la RDC, alors que le dernier obstacle au transfèrement de Callixte Mbarushimana a été levé, des États, y compris des États non parties comme le Rwanda, travaillent ensemble pour empêcher que d'autres crimes ne soient commis par les FDLR.

Les enquêtes concernant le Kenya et les FDLR sont autant d'occasions d'amplifier l'effet dissuasif de la Cour, avant même que les juges ne rendent leur décision finale.

Par ailleurs, conformément à son approche positive de la complémentarité fondée sur les objectifs présentés dans le préambule et sur l'article 93-10 du Statut, le Bureau entend encourager les efforts déployés à l'échelon national et international pour mener des procédures nationales véritables. La Guinée en est un exemple récent.